



**Les Vélos de La Brèche**  
164 rue Henri Barbusse - Aubervilliers

## **Contribution de l'association « Les Vélos de La Brèche » Révision du Plan local de déplacements de Plaine Commune**

Association albertivillarienne qui organise des ateliers d'auto-réparation de vélos, « Les Vélos de La Brèche » a réuni ses adhérent-es, vendredi 20 mai dernier, en vue d'élaborer une contribution à l'enquête publique liée à la révision du Plan Local de Déplacements (PLD) de Plaine Commune.

Ci-dessous, vous retrouverez une synthèse des échanges sous la forme de propositions.

\* \*  
\*

### Préambule

Il y a urgence. Aujourd'hui, le réchauffement climatique est une réalité qui accroît la pollution urbaine et impacte la santé des populations.

Parmi les enjeux repérés, deux nous apparaissent devoir être particulièrement privilégiés :

1. **limiter le recours aux modes de transports polluants, fluidifier leur circulation et lutter contre leur stagnation.** Pour rappel, en moyenne en France : une voiture sur deux est une voiture ventouse ; 95% du temps, une voiture ne roule pas ; et parmi les voitures qui roulent, 30% cherchent à se garer.
2. **promouvoir les circulations propres,** alternatives et douces, en allouant singulièrement une part plus grande au vélo.

Face à ces enjeux, **un changement de paradigme doit s'enclencher.** Rapidement et concrètement. Il ne saurait cependant être mis en œuvre sans une prise en compte continue de la situation sociale des habitant-es de l'agglomération et des villes qui la composent.

## Contributions spécifiques concernant le vélo

Sans vouloir « moraliser » l'usage du vélo, nous prôtons une nouvelle mixité des transports liée à une mixité des usages dans lesquelles la place du vélo serait fortement accrue. En sus des éléments prévus dans le PLD actuel, de nouvelles priorités nous semblent devoir être intégrées :

. face à la voiture qui reste le modèle dominant, **travailler à une meilleur image du vélo par des campagnes d'information et de promotion** en valorisant auprès de la population et des acteurs locaux ses avantages : sa rapidité, son respect de l'environnement, son côté pratique, son coût modique, ses bienfaits en matière de santé,...

. **promouvoir la nouvelle Indemnité Kilométrique Vélo (IKV)** sur le territoire en direction des entreprises et en incluant les acteurs publics (EPT Plaine commune, les neuf villes, SEM, EPIC,...) pour montrer l'exemple,

. dans le cadre du renouvellement du dispositif, **mener une profonde évaluation du service VELIB'** notamment sur son bilan carbone. Si ce service est utile, force est de constater qu'il ne l'est pas pour tous, la **démocratisation de son accès** (coût, modalités de paiement,...) est un enjeu. Au regard du coût direct ou induit pour la collectivité, tout en maintenant une offre VELIB' adaptée, une réflexion sur **un système complémentaire et alternatif d'aides à l'achat et/ou de prêt de vélos sur du long terme** nous apparaît être des pistes à creuser,

. **développer des pistes cyclables sécurisées** assurant une continuité des itinéraires sur l'agglomération et avec les réseaux des villes limitrophes, Paris notamment. Aubervilliers dispose de trop peu de pistes souvent constituées par des seuls marquages au sol, non sécurisées et non sécurisantes. Le développement de nouvelles pistes cyclables doit faire l'objet d'**un calendrier de réalisation** annexé dans le PLD révisé,

. **traiter en même temps** la question des **pistes cyclables** et la question de la **circulation des personnes à mobilité réduite (PMR)**,

. **prévoir systématiquement des pistes cyclables dans tous nouveaux projets d'aménagement** (ZAC Marcreux Port Chemin Vert, ZAC Canal Porte d'Aubervilliers, Fort d'Aubervilliers, Campus Condorcet...) ou lors **de grands (ré)aménagements** (Pont de Stains, avenue Victor Hugo, berges du Canal Saint-Denis,...),

. **faire respecter le code de la route** en matière de stationnement des voitures sur les pistes cyclables. Pour ne prendre que deux exemples, les pistes rues Charles Tillon et André Karman sont constamment obstruées par des véhicules qui ne sont pourtant jamais verbalisés. Plus largement, **une lutte ferme contre le stationnement illicite** qui pénalise les cyclistes comme les marcheurs, les personnes en fauteuil ou les bus doit devenir une priorité du PLD révisé,

. **développer les possibilités de stationnement vélo** notamment aux abords d'équipements publics (Conservatoire, salle de l'Embarcadère,...) et des commerces (rue du Moutier, rue Ferragus, avenue de la République,...) pour permettre de véritables « parcours en ville » en vélo. **Un chiffrage du nombre de places de stationnement vélo** à créer (le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France prévoit 1 place de stationnement vélo pour 40 places

de stationnement voiture) et **une localisation des nouveaux emplacements** doivent être précisés dans le PLD révisé,

. **installer une consigne VELIGO à la station RER B Aubervilliers-La Courneuve** en précisant son calendrier de réalisation. Plus généralement, pour **favoriser l'intermodalité**, des équipements de stationnement vélo sécurisés sont à développer à proximité des gares de bus (centre-ville, parking Fort d'Aubervilliers,...), des sorties de métro des lignes 7 et 12 et la future ligne 15,

. **accélérer la pose des panneaux signalétiques** « Tourner à droite » et « Aller tout droit » annoncés depuis plus d'un an et toujours aux abonnés absents,

. **mettre en place des jalonnements vélo** sur l'ensemble de l'agglomération de Plaine Commune en général et sur Aubervilliers en particulier,

. **rendre accessible un contact « grand public »** (téléphone, mail,...) pour signaler tout « point noir » ou problème en matière de circulations douces aux services intercommunaux et municipaux concernés.

## Contributions générales concernant les déplacements

. **intégrer le schéma des activités portuaires** dans le PLD pour traiter la question du transport fluvial. La voie constituée par le canal Saint-Denis apparaît sous-utilisée entraînant une forte circulation de voitures et de camions,

. **distinguer les déplacements des habitants endogènes et exogènes** afin de mieux prendre en compte les enjeux en matière de déplacements des personnes vivant sur le territoire,

. **cartographier les voies par types d'usages et par types de transports et spécifier certaines voies** afin d'améliorer la fluidification de la circulation. Les GPS ne doivent plus amener des camions de marchandises lourdes au cœur de la ville empruntant des chaussées inadaptées et générant des nuisances supplémentaires. Cela suppose **une augmentation de la signalétique, une révision de la réglementation et une actualisation des missions de certains services municipaux** (Police municipale,...).

. **penser globalement (re)développement économique et déplacements/stationnements**. Sur l'agglomération, le système devient autobloquant. Le développement économique de Saint-Denis vise très largement à faire venir des sièges d'entreprises avec leurs salariés entraînant une saturation des transports en commun et des bouchons importants sur l'A86 et l'A1. A Aubervilliers dont le territoire reste fortement marqué par une activité économique de stockage et de TPE/PME dans le bâtiment disséminé sur la commune, le conflit entre usages et transports est là aussi bloquant,

. **rejeter toute idée d'accroître les stationnements voiture en centre-ville d'Aubervilliers**, le terminus de la ligne 12 ne doit pas devenir un grand parking. Pour rappel, le parking du théâtre est utilisé à 52%, celui du marché en centre-ville à 70%,

. **faire des réfections des rues et des routes une priorité politique**, l'équipement viaire des villes de l'agglomération en général et d'Aubervilliers en particulier est en très mauvais état,

. **faire réaménager les Portes** (La Villette, Aubervilliers, La Chapelle) par Paris est une priorité d'autant que ce sont les dernières à être programmées...

. **rendre de nouveau accessible les parkings souterrains non occupés** notamment du parc HLM pour limiter le stationnement sur l'espace public à l'air libre,

. **faire respecter la norme d'un élargissement de 10% des trottoirs** dans le cadre de nouveaux permis de construire,

. **favoriser le déploiement du service AUTOLIB'** en démocratisant son accès ; pour mémoire, un habitant sur deux de l'agglomération de Plaine Commune ne dispose pas de voiture.

Aubervilliers le 6 juin 2016.

\* \*

\*

Pour tout contact :

### **Les Vélos de La Brèche**

164 rue Henri Barbusse – 93300 Aubervilliers  
06.51.93.47.01 – [www.lesvelosdelabreche.fr](http://www.lesvelosdelabreche.fr)